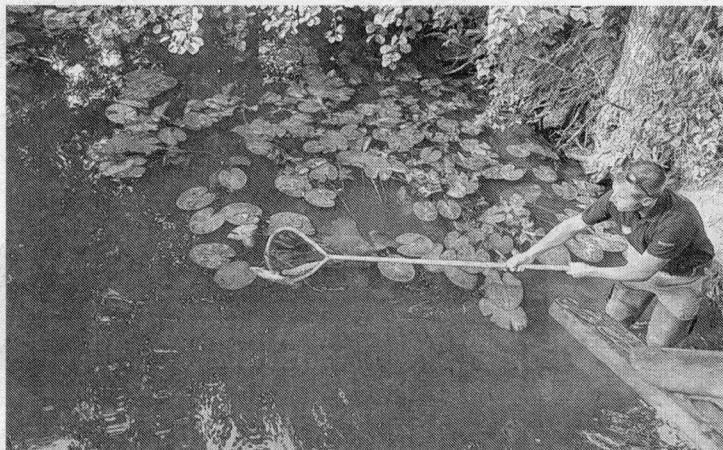


Les pêcheurs espèrent une année meilleure

L'année 2017 n'a pas épargné les pêcheurs de l'AAPPMA, entre conditions climatiques entraînant de basses eaux et pollution de l'Autruche, qui a décimé les plus gros poissons.

Michel Guetlin a présidé l'assemblée générale de l'AAPPMA de Bessoncourt dimanche, en présence d'une quinzaine de membres. La société compte 18 pêcheurs de la commune, 74 extérieurs venant de l'ex-CCTB et 30 d'autres communes.

« Le solde positif de 4.516 € en 2017 provient du déficit d'alevinage lié aux conditions climatiques et aux basses eaux », a-t-il expliqué. « Nous remercions la mairie pour la subvention accordée de 1.100 €, et la fédération qui a versé 2.544 €, plus 1.000 € de compensation pour la pollution de l'Autruche survenue cette été ». Si l'origine de cette pollution a pu être localisée au niveau du lavoir de Denney - ou d'une arrivée d'eau pluviale à proximité - la cause n'a pas été claire-



La pollution de l'Autruche survenue cette été a décimé les plus gros poissons. Archives Xavier GORAU

ment identifiée. Rappelons qu'elle avait décimé les plus gros poissons, qui n'ont pas survécu au manque d'oxygène. Les alevinages prévus en 2018 se chiffreront à 5.000 € environ, soit le double de 2017.

Un souci soulevé par un pêcheur concerne la réciprocité départementale. Gratuite au sein de 13 AAPPMA sur 17, elle est faussée par la restriction « no-kill » - poisson relâché - qui pousse les pêcheurs à sortir de leur secteur. C'est

le cas de la Bourbeuse.

Opération nettoyage

Les crues de la Madeleine ont entraîné des chutes d'arbres et l'accumulation de déchets sur les berges. L'association s'est donné rendez-vous mercredi 21 février de 8 h 30 à 12 h au Moulin des bois pour une grande opération de nettoyage.

La journée truite ne sera pas conduite en 2018.

5000 euros, c'est le montant qui sera dévolu aux alevinages cette année, soit le double de 2017.

Des règles départementales

Entre l'alevinage et la pêche, la fédération du Territoire de Belfort demande d'observer un minimum de trois jours. A Bessoncourt, l'association prévoit des délais plus longs. La pêche de truites et autres salmonidés est limitée à 6 prises par jour et par personne. Leur population étant en baisse, les truites devront mesurer plus de 30 cm et les brochets plus de 60 cm, pour être pêchés.